

COVID 19 - Un guide des bonnes pratiques pour aider les entreprises industrielles à mettre en place le plan de continuité d'activité

30 mars 2020

La Fédération des industries de Nouvelle-Calédonie diffuse ce jour un guide des bonnes pratiques pour la mise en place du plan de continuité d'activité dans les entreprises de production locale, tous secteurs confondus.

Ce guide présente les mesures barrières et de prévention, indispensables pour garantir la sécurité des équipes, ainsi que des recommandations très concrètes en matière de dialogue et de communication avec les salariés, les fournisseurs et l'administration.

Le guide précise la mise à jour du document unique d'évaluation des risques (EvRP) qui met en place des mesures de prévention, d'information et de formation pour réduire au maximum les risques de contagion sur le lieu de travail.

La politique d'utilisation des masques fait l'objet d'une mise au point très précise dans un contexte de grande tension sur le sujet. L'objectif est de continuer d'assurer la protection de la santé des salariés et une sécurité sanitaire totale des produits pour ce qui concerne plus particulièrement l'industrie agro-alimentaire.

Dans ce contexte sanitaire particulier, les calédoniens doivent pouvoir continuer à consommer des produits sains et surs que la production locale s'engage à leur fournir. Ce sont aujourd'hui tous les acteurs d'un secteur qui se mobilisent pour répondre à cet enjeu.

Enfin, pour faire face à un fonctionnement en mode dégradé, le document détaille des mesures permettant un aménagement de l'organisation du travail, ou encore l'adaptation de la chaîne d'approvisionnement, comme la vérification des plans de continuité des fournisseurs clients et partenaires. Nous avons essayé de recenser les meilleures pratiques en matière d'organisation du travail, qui doit être repensée et le plan de continuité de l'activité, adapté pour tenir compte des contraintes actuelles.

Depuis le début de la crise, nous avons entrepris d'aider et d'accompagner nos adhérents, dans leur responsabilité première de protéger leurs salariés comme dans celle de maintenir leur activité. **Nous souhaitons que ce guide facilite l'adaptation de chaque entreprise au contexte actuel.**

Nous espérons mettre en place une cellule de crise paritaire avec les syndicats de salariés pour faire le point sur les difficultés rencontrées sur le terrain et apporter les solutions adéquates ensemble. Nous sommes fiers de pouvoir accompagner les entreprises et les salariés avec l'objectif d'être en capacité de rebondir tous ensemble, la crise passée.